

**17.3605****Motion Gmür-Schönenberger Andrea.  
Aufhebung des Moratoriums  
für neue "Jugend und Sport"-Sportarten****Motion Gmür-Schönenberger Andrea.  
Levée du moratoire sur de nouvelles  
disciplines sportives soutenues  
par "Jeunesse et Sport"**

---

CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 21.09.17

**Gmür-Schönenberger** Andrea (C, LU): Wir alle sind uns einig, dass "Jugend und Sport" ein hervorragendes Ausbildungsprogramm für Kinder und Jugendliche bietet. Es gilt dazu Sorge zu tragen, es aber auch permanent den Entwicklungen in der Sportwelt anzupassen. Mit dieser Motion soll das Moratorium für neue "Jugend und Sport"-Sportarten aufgehoben werden. Für bisher unterstützte Sportarten soll Besitzstandswahrung gelten, und das Ganze soll auch kostenneutral umgesetzt werden. Ich bitte Sie, die Motion zu unterstützen.

2009 hat der Bundesrat aus finanziellen Gründen ein Moratorium eingeführt, das die Aufnahme neuer Sportarten ins Programm von "Jugend und Sport" untersagte. Die Begrenzung auf jene Sportarten, die von "Jugend und Sport"-Subventionen profitieren können, wirkt mittlerweile willkürlich und nicht mehr zeitgemäß. In den vergangenen acht Jahren haben sich die Sportarten verändert. Der Sportartenkatalog von "Jugend und Sport" erfuhr aber keine Änderung. Es braucht hier dringend und zwingend eine Anpassung. Es soll künftig nicht jede Kleinsportart Unterstützung finden. Eine neue "Jugend und Sport"-Sportart muss neben Verbands- und Vereinsstrukturen eine minimale Grösse erreichen. Nur dann können Fördermittel in Anspruch genommen bzw. geltend gemacht werden.

Der Bundesrat bestätigt sogar in seiner Stellungnahme, dass bei Erreichen der kritischen Grösse "der Aufwand für den Aufbau einer spezifischen Ausbildungsstruktur zu rechtfertigen" ist. Warum er die Motion dennoch ablehnt, ist unverständlich. Im Verhältnis zu den bereits bestehenden "Jugend und Sport"-Sportarten gibt es also nur wenige neu zu prüfende Sportarten. Wenn parallel zu den Unterstützungsgesuchen die administrativen Vorgaben optimiert und möglichst vereinfacht werden, können Synergien geschaffen werden. Wenn zudem insbesondere kleinere Sportarten bei der Ausbildung in Gruppen zusammengefasst werden – zum Beispiel eine Gruppe Kampfsportarten mit Judo, Karate, Jiu-Jitsu und Light-Contact Boxing –, ergibt sich bereits ein Sparpotenzial. Weiter können Lehrbücher im Rahmen der Digitalisierung online verfügbar gemacht und müssen nicht mehr immer abgegeben werden. So werden Mittel frei, und die Aufhebung des Moratoriums kann haushaltneutral umgesetzt werden, ohne dass die Bundesfinanzen belastet werden.

Ich bitte Sie, "Jugend und Sport" weiterhin gezielt zu unterstützen und auch die nationalen Fördermittel gerecht zu verteilen. Ich bitte Sie, die Motion anzunehmen und das Moratorium aufzuheben.

**Parmelin** Guy, conseiller fédéral: A l'heure actuelle, plus de 70 sports et disciplines sont pratiqués dans le cadre de "Jeunesse et Sport". Le golf, le hornuss et le tir sportif sont les derniers sports à avoir été intégrés à "Jeunesse et Sport"; ils l'ont été en 2011. A quelques exceptions près, tous les sports qui sont récemment devenus olympiques ou qui le seront prochainement font déjà partie de "Jeunesse et Sport": le base-ball/soft-ball, le karaté, l'escalade sportive, le golf, le rugby, le trampoline, le triathlon, le BMX, le basket-ball à trois contre trois et la natation en eau libre. Les sports suivants ne figurent pas dans la liste de "Jeunesse et Sport" parce qu'ils ne respectent pas les conditions d'admission: la boxe et le taekwondo, car ils visent à mettre l'adversaire K.O.; le surf et le skateboard, car ils ne disposent pas encore des structures fédératives nécessaires; le bob et le skeleton, car ils sont pratiqués principalement à l'âge adulte et sont peu adaptés aux enfants et aux jeunes. Pour chaque sport intégré dans "Jeunesse et Sport", l'Office fédéral du sport définit les structures de la formation, élabore des bases didactiques et formule des principes dans les domaines de la sécurité, de la prévention



## AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Herbstsession 2017 • Neunte Sitzung • 21.09.17 • 08h00 • 17.3605  
Conseil national • Session d'automne 2017 • Neuvième séance • 21.09.17 • 08h00 • 17.3605



et de l'intégration. Le développement de médias didactiques en fait partie. En collaboration avec les cantons et les fédérations, plus de 75 000 moniteurs "Jeunesse et Sport" suivent chaque année des formations et des formations continues. Cela nécessite une planification des cours parfaitement coordonnée, qui doit tenir compte des besoins.

Prenons le crédit de fonctionnement. L'intégration de nouveaux sports dans "Jeunesse et Sport" entraînerait des charges supplémentaires de 25 000 francs à 40 000 francs par sport dans le crédit de fonctionnement annuel de l'Office fédéral du sport. Il s'agirait principalement de coûts de personnel. Si nous prenons le crédit de transfert, les subventions allouées aux cours et aux camps "Jeunesse et Sport" pour les enfants et les jeunes ainsi qu'à la formation des cadres "Jeunesse et Sport" par les cantons et les fédérations entraîneraient des charges supplémentaires de 20 000 francs à 200 000 francs par sport et par an.

A l'heure actuelle, près de 25 sports disposant d'une structure fédérative ou associative figurent sur une liste d'attente. Il s'agit notamment de plusieurs disciplines des arts martiaux, dont le but n'est pas de mettre l'adversaire K.O., ainsi que du football américain, du cricket, de l'ultimate Frisbee et du tir à la corde.

La plupart des sports qui figurent sur la liste d'attente respectent les conditions d'admission "Jeunesse et Sport" – il s'agit des articles 6 et 7 de l'ordonnance sur l'encouragement du sport. Cela n'est pas le cas pour la plongée, le ski nautique/wakeboard, les échecs et les sports électroniques.

En ce qui concerne le nombre minimal de participants, soit de 600 enfants et jeunes, évoqué par l'auteure de la motion comme critère d'admission, peu de sports en liste d'attente respectent cette exigence à l'heure actuelle – à savoir certaines disciplines des arts martiaux et le football américain, par exemple.

Pourquoi le Conseil fédéral propose-t-il de rejeter la motion? Le moratoire concernant l'admission de nouveaux sports a été confirmé en 2014 par le Parlement dans le cadre de l'adoption de la loi fédérale sur le programme de consolidation et de réexamen des tâches. La proposition de l'auteure de la motion d'intégrer de nouveaux sports dans "Jeunesse et Sport" sans incidence sur le budget en affectant des moyens provenant du crédit alloué au fonctionnement à celui alloué aux subventions revient de facto à réduire le crédit de

AB 2017 N 1521 / BO 2017 N 1521

personnel de l'Office fédéral des sports. Plus de sports devraient ainsi être gérés avec moins de personnel. Les prestations actuelles en termes de formation pour les sports "Jeunesse et Sport" et celles en faveur des fédérations devraient donc être réduites. Cela serait la seule manière de pouvoir libérer les ressources nécessaires pour pouvoir intégrer ces nouveaux sports. Les conséquences de ce transfert de moyens demandé par l'auteure de la motion ne doivent pas être sous-estimées.

Dans ce sens, le Conseil fédéral vous demande instamment de rejeter cette motion.

**Präsident** (Stahl Jürg, Präsident): Der Bundesrat beantragt die Ablehnung der Motion.

### Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 17.3605/15660)

Für Annahme der Motion ... 133 Stimmen

Dagegen ... 37 Stimmen

(12 Enthaltungen)

*Schluss der Sitzung um 12.05 Uhr*

*La séance est levée à 12 h 05*

AB 2017 N 1522 / BO 2017 N 1522